

Greffe rénale à partir d'un donneur vivant : L'Agence de la biomédecine met en place à l'automne 2013 une campagne nationale d'information

Dans le cadre du plan greffe 2012-2016, l'Agence de la biomédecine lance à partir du 12 octobre 2013, à l'occasion de la journée européenne du don, une campagne d'information pédagogique baptisée « un don en moi, pour la greffe rénale à partir de donneur vivant », en collaboration avec les professionnels de santé et les associations.

<u>Un objectif</u>: mieux faire connaître la greffe de rein à partir de donneur vivant et ses excellents résultats, auprès des professionnels de santé, des patients, de leur entourage et du grand public.

Insuffisance rénale terminale : la greffe à partir d'un donneur vivant est une thérapeutique de qualité, solution complémentaire à la greffe à partir de donneur décédé

Aujourd'hui encore, la greffe de rein à partir de donneur vivant reste insuffisamment pratiquée : elle reste une solution trop peu proposée par certaines équipes et parfois ignorées des patients ou de leurs proches. Or, lorsqu'elle est possible, la greffe de rein avec donneur vivant est le meilleur traitement de l'insuffisance rénale terminale.

Cette solution doit devenir une solution envisagée au même titre que la greffe à partir de donneur décédé pour le patient. L'information sur cette éventualité doit être connue de l'entourage, du corps médical et in fine du grand public.

L'année 2012 a été marquée par une progression de l'activité de greffe rénale qui a passé le cap des 3 000 greffes annuelles. Cependant, de nombreux malades restent en attente : en 2012, 13 333 malades étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe de rein.

La progression de la greffe rénale en 2012 s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de greffes à partir de donneurs vivants : en 2012, 12% des greffes rénales, ont été réalisées à partir de donneurs vivants contre 8% en 2008.

Comme l'indique le plan greffe, l'objectif est de développer en parallèle la greffe à partir de donneur vivant et la greffe à partir de donneur décédé.

Le don du vivant de rein est une thérapeutique encore trop peu connue du grand public et des patients eux-mêmes. C'est aussi une démarche complexe qui nécessite une réflexion de la part du patient et de son entourage.

En juin 2012, la Haute Autorité de Santé rappelait ainsi qu'« une information précoce et complète des patients ainsi que de leur entourage est un préalable indispensable au développement de la greffe à partir de donneur vivant. Or l'accès à cette information semblait insuffisant en France ». En effet, informer le plus tôt possible permet au donneur potentiel et au receveur de mûrir progressivement leur décision.

Une campagne d'information adaptée à chaque public : patients, entourage, néphrologues, centres de dialyse



A travers cette campagne, quel que soit l'outil, l'Agence de la biomédecine a souhaité fédérer l'ensemble de ces publics autour d'un même mot d'ordre capable de pousser au dialogue et de provoquer la prise de conscience de chacun : **UN DON EN MOI, pour la greffe rénale à partir de donneur vivant**. Un message réflexif qui permet de sensibiliser les proches à leur capacité de donner et les patients à l'intérêt de recevoir un don du vivant.

La campagne d'information débute le **12 octobre 2013**, à l'occasion de la journée européenne du don, et s'adresse au grand public, aux patients, à leur entourage et aux professionnels de santé.

¹ Le nombre de candidats à la greffe inclut le nombre d'inscrits au 1^{er} janvier 2012 et le nombre d'inscriptions réalisées dans l'année.



- Une campagne radio grand public : du 12 au 22 octobre, lancée à l'occasion de la Journée Européenne du don d'organes. Elle est composée de 5 chroniques pédagogiques de 40 secondes, sur les thématiques suivantes :
 - Etat des lieux de la greffe de rein à partir de donneur vivant en France
 - Les bénéfices de la greffe de rein à partir de donneur vivant
 - Qui sont les donneurs potentiels ?
 - Y a-t-il des risques du don de rein de son vivant pour le donneur ?
 - La neutralité financière du don de rein de son vivant pour le donneur
- Une diffusion audio et vidéo dans le cadre du programme d'information "Place à la santé", à partir du 28 octobre, sur une centaine de médias locaux radios et TV. Ce dispositif reprendra les thèmes des chroniques radio grand public et ancrera le message transmis au niveau national dans le territoire, au plus proche des Français, à travers le média vidéo.
- Un documentaire télévisé de 52 minutes suivi de 60 minutes de débats et d'échanges.
- Une information pédagogique à destination des patients et de l'entourage diffusée par l'intermédiaire des services de néphrologie, des centres de dialyse et des associations.
 - Une brochure à destination des patients : 'Vous souffrez d'insuffisance rénale chronique, donner un rein de son vivant peut concerner chacun'.
 - Une brochure pour l'entourage 'Vous connaissez une personne qui souffre d'insuffisance rénale chronique, donner un rein de son vivant peut concerner chacun'.
 - Une affiche proposant un quiz accessible par flash code, sur le don et la greffe de rein à partir de donneur vivant.
- Une information à destination des professionnels
 - Deux brochures à destination des professionnels de santé des services de néphrologies et des centres de dialyse : 'Les étapes du don de rein' 'Quels résultats pour le receveur ? Quels risques pour le donneur ?'.
- Les relais web de la campagne :
 - www.dondorganes.fr des informations pédagogiques et des témoignages
 - Facebook « Don d'organes, je le dis »







agence de la biomédecin

A propos de l'Agence de la biomédecine et de la greffe d'organes

L'Agence de la biomédecine est une agence de l'État, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence:

- gère la liste nationale des malades en attente de greffe et le registre nationale des refus ;
- coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international. Elle assure 24 heures sur 24 la régulation des donneurs et la répartition et l'attribution des organes. Par l'intermédiaire de sa plateforme nationale et d'un logiciel spécialement conçu à cet effet pour appliquer les règles de répartition publiées au journal officiel, l'Agence recherche pour chaque organe d'un donneur, le meilleur receveur et propose le greffon à l'équipe de greffe. Lorsqu'un organe n'est adapté à aucun receveur en France, il est proposé aux organismes européens homologues de l'Agence. L'organisation du prélèvement et de la greffe incombe aux équipes médicales;
- garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice;
- assure l'évaluation des activités médicales.

Enfin, elle est chargée de promouvoir et de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

Suivre les actualités de l'Agence de la biomédecine sur Twitter : @ag_biomedecine www.agence-biomedecine.fr

Contacts presse :

Shadow Communication pour l'Agence de la biomédecine

Stéphanie Timon – 01 53 32 57 54 / 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr Karima Doukkali – 01 53 32 58 98 / 07 77 36 64 10 – karimadoukkali @shadowcommunication.fr